

Réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2011 à 19 heures 30

Date de convocation : 18 mars 2011

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Michel BOUDON, André BRUNEL.

Étaient absents : Monique DELFAU, Philippe RAYNAL, excusés, Lucien VAISSADE, Nicolas PASCAL.

Secrétaire : Monique LOUVRIER

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2011.

➤ **Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2010**

Présentation du compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement qui présente les résultats suivants :

- Section de fonctionnement

- Dépenses 13 093.29 €
- Recettes 54 106.06 €

➤ soit un excédent de 41 012.77 €

- Section d'investissement

- Dépenses 4 953.84 €
- Recettes 10 343.15 €

➤ soit un excédent de 5 389.31 €

- Reste à réaliser à reporter en 2011

- Dépenses 779.00 €

Le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement présente un **excédent global de 45 623.08 €**

Présentation du compte administratif de la commune qui présente les résultats suivants :

- Section de fonctionnement

- Dépenses 131 910.63 €
- Recettes 304 383.25 €

➤ soit un excédent de 172 472.62 €

- Section d'investissement
- Dépenses 271 547.90 €
- Recettes 157 766.60 €

➤ soit un déficit de 113 781.30 €

- Reste à réaliser à reporter en 2011
- Dépenses 191 514.00 €
- Recettes 56 197.00 €

Le compte administratif de la commune présente un **déficit global de 76 625.68 €**

Monsieur le Maire indique que les comptes de gestion du Receveur présentent les mêmes résultats.

Monsieur le Maire quitte la salle et M. André BRUNEL, en tant que 1^{er} Adjoint, prend la présidence du Conseil et met les comptes administratifs au vote.

Le Conseil municipal procède au vote des comptes administratifs qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte également les comptes de gestion dressés par Mme ROBERT, Receveur municipal.

➤ **Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2010 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

- *Résultat de fonctionnement du budget général soit 172 472.62 €, affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour la totalité (compte 1068)*
- *Résultat de fonctionnement du service de l'eau soit 41 012.77 €, la section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement, la totalité de l'excédent est affecté à l'excédent reporté (article 002).*

➤ **Préparation des grandes lignes du budget**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'établir les grandes lignes du budget.

Le Conseil municipal après avoir délibéré prend les décisions suivantes :

- **taux d'imposition : pas d'augmentation**
- **subventions :**
 - Association vallée du Lot : 18 €
 - Jeunes agriculteurs : 15 €
 - ACCA : 30 €
 - GVA : 46 €
 - Donneurs de sang : 15 €
 - A.D.M.R : 230 €
 - Club des Aînés Ruraux : 550 € + 1000 € (livre « La Vallée noyée »)
 - Association amis de la lecture : 12 €
 - Radio Margeride : 15 €
 - L'Étape Sanfloraine : 100 €

- **Travaux**
 - *Aménagement des voies communales d'Espeyrac et de Lauzardie Haut et bas (report 2010)*
 - *Mise en conformité de la station d'épuration + réfection d'une partie du réseau des eaux usées*
 - *Réfection d'une partie du mur du cimetière*
 - *Déserte forestière*
 - *Piste pont des quilles*
 - *Aménagement de la voie communale de Richardès si la subvention demandée est obtenue*

➤ **Programme d'actions 2011 en forêt relevant du Régime Forestier**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme d'actions proposé par l'ONF, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre dans les forêts relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des travaux envisagés décide de valider les travaux suivants :

- *Forêt sectionale des Mons*
 - *Dégagement de semis de pin sylvestre : 760.00 €*
 - *Dégagement de plantation de douglas et mélèze : 692.00 €*
- *Forêt sectionale des Mazes*
 - *Avant projet et montage de dossier de subvention pour travaux sylvicoles : 600.00 €*
 - *Décapage à la pelle mécanique pour aide à la régénération naturelle de Pin sylvestre : 2070.00 €*
 - *Broyage en plein de la végétation : 1 967.00 €*
 - *Ouverture de potets à la pelle mécanique : 2 404.00 €*
 - *Fourniture de plants de mélèzes : 2 886.00 €*
 - *Plantation de plants : 2 405.00 €*
 - *Fourniture et mise en place de protection : 2 405.00 €*
- *Forêt sectionale de Lagarde*
 - *Avant projet et montage dossier subvention : 150.00 €*
 - *Dégagement de semis de pin sylvestre : 1 238.00 €*
 - *Dégagement de plantation de sapin : 1 210.00 €*

➤ **Vente d'une coupe de bois en forêt du Laussier**

M. le Maire informe le Conseil de la demande de M. Jean-Pierre CONORT du Bourg qui souhaiterait acheter une coupe de bois en forêt du Laussier. Présentation du volume présumé avec nature des essences.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *de vendre cette coupe à M. CONORT*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- *autorise la vente de cette coupe à M. CONORT en suivant le cahier des charges de l'ONF*
- *Charge M. le Maire de fixer le prix avec l'ONF*

➤ **Veille foncière et connaissance du marché foncier : partenariat avec la SAFER**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'évolution du milieu rural a permis d'étendre le domaine d'action des SAFER à l'ensemble des problèmes fonciers liés au développement rural.

Le projet de convention, propose les divers services que peut offrir la SAFER à une collectivité locale et que la Commune pourra solliciter une fois cette convention signée :

- Veille foncière et connaissance du marché ;
- Enquête et décision de préempter ;
- Lutte contre la spéculation foncière ;
- Réalisation d'études agricoles et foncières ;
- Prospections et négociations foncières (constitution de réserves et/ou acquisitions sous emprise des différents projets) ;
- Gestion temporaire du patrimoine foncier de la collectivité...

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- *de valider ce partenariat*
- *de l'autoriser à signer lesdits documents ainsi que les fiches opérationnelles relatives aux missions particulières sollicitées*
- *de lui déléguer pour toute la durée restante du mandat la compétence pour demander l'intervention de la SAFER par exercice de son droit de préemption.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- *de valider la convention cadre et la fiche opérationnelle « Veille foncière et connaissance du marché foncier » avec la SAFER,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits documents ainsi que tout avenant relatif aux missions particulières pouvant être sollicitées par la Commune, et lui déléguer, en application de l'article L5211 - 10 du CGCT, la compétence pour demander l'intervention de la SAFER par exercice de son droit de préemption.*

➤ **Création d'un logo : choix**

Monsieur le Maire présente les différents logos proposés par la société SEDI et demande au Conseil de faire un choix

Le Conseil Municipal décide de retenir le logo D1 ci-contre.



➤ **Aménagement à réaliser sur la station d'épuration**

Monsieur le Maire présente les propositions d'aménagements à réaliser sur la station d'épuration, faites par la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau)

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- *de se prononcer sur ces éventuelles aménagements*

Le Conseil Municipal :

- *donne son accord de principe pour la réalisation de ces aménagements*
- *charge M. le Maire de demander un devis pour connaître le coût réel de ces travaux*

➤ **Rapport d'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation**

M. le Maire donne lecture du rapport « de l'étude de faisabilité pour une unité de méthanisation » réalisée par la Société Méthaneva.

➤ **Affaires diverses**

• Parc éolien

Lecture du courrier de M. Fabian Stefan relatif au développement et la planification d'un parc éolien sur la commune de Lieutadès.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce courrier.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite à l'affaire pour le moment.

• Isolation de la salle des fêtes

Présentation du devis de l'entreprise Façade Alu 12, pour l'isolation de la salle des fêtes qui s'élève à 50 142.90 € HT soit 59 970.00 € TTC.

Le Conseil Municipal :

- *Décide de ne pas inscrire ces travaux sur le budget 2011, étant donné que pour l'instant aucun financement n'a été trouvé.*

• Carrière de sable section de Lagarde

M. le Maire fait savoir que M. LACASSAGNE de Lagarde souhaiterait que l'accès à la carrière de sable de la section de Lagarde soit règlementé.

Le Conseil Municipal pense qu'il est très difficile de règlementer l'accès à cette carrière car :

- *ce n'est pas une « carrière » : aucune déclaration n'ayant été déposée*
- *cette « carrière » est sur une parcelle gérée par l'ONF*

• Lampe municipale à Laborie

M. le Maire fait part de la demande faite par Mme VALADIER Josette, qui souhaiterait une lampe municipale devant sa maison.

Le Conseil Municipal accepte la demande de Mme VALADIER et décide de poser une lampe récupérée lors de l'aménagement du Bourg.

- Route de Gudet

M. le Maire fait savoir que M. LESAGE de Gudet souhaitait savoir si la responsabilité de l'entreprise qui a réalisé l'aménagement de la voie communale de Gudet pouvait être engagée étant donné que son mur qui longe cette voie s'écroule.

Après renseignements pris auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT), les travaux étant réalisés depuis septembre 2009, l'entreprise n'est plus responsable.

- Carte communale

M. le Maire fait savoir que le projet de carte communale a été déposé en DDT pour validation, et que M. Émile GARBES de Saint-Urcize a été nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,

BOUDON Robert,